

Dénomination : J M FINANCE
N° Gestion : 1995B01887 - N° Identification : 402629976
Dépôt N° : 13990 du 15/12/2011
Acte N° : 1/2 Décision des associes (le 25/11/2011)
Séparateur Geide édité le 15/12/2011

Paramètre 1 : Greffe
7802

Paramètre 2 : Numéro de gestion
1995B01887

Paramètre 3 · Type de document
ACTES

Paramètre 4 : Millésime
2011

Paramètre 5 : Référence document
139901

Paramètre 6 · Nombre de pages
0

Paramètre 7 · Mode de copie
Avec écrasement

JM FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 169.000 euros
Siège social : Rue de l'Eclipse – 95800 Cergy Saint Christophe
402 629 976 RCS Pontoise

33990

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES
ACTE UNANIME

LES SOUSSIGNES .

- Monsieur Jean MERAFINA,
 Propriétaire de 7 736 actions
 Et usufruitier de 2.212 actions

- Madame Josette MERAFINA,
 Propriétaire de2 actions

- Monsieur Wilfried MERAFINA,
 Propriétaire de 555 actions
 Et nu-propriétaire de1.106 actions

- Monsieur Jimmy MERAFINA,
 Propriétaire de 555 actions
 Et nu-propriétaire de1.106 actions

Seuls associés détenant ensemble 11.060 actions de la société par actions simplifiée JM FINANCE désignée en tête des présentes (ci-après « la Société »), représentant l'intégralité du capital social de la Société,

Ayant été consultés par le Président de la Société par voie de signature d'un acte sous seing privé, en vue de prendre collectivement, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant

- Rapport du Président.
- Extension de l'objet social.
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts.
- Pouvoirs à conférer.

Ayant pris connaissance des documents suivants leur ayant été communiqués par le Président :

- rapport du Président
- projets des résolutions

Les Commissaires aux Comptes de la Société ayant été préalablement avisés de la présente consultation et de son ordre du jour ,

Etant rappelé que, aux termes des dispositions de l'article 12.7 des statuts, en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices où le droit de vote appartient exclusivement à l'usufruitier.

JP

En conséquence, les propriétaires et les nus-propriétaires d'actions soussignés ont pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'étendre l'objet social à la prise de participation dans des sociétés civiles.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la première décision qui précède, les Associés décident de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« ***ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL***

La société a pour objet

- *la prise de participation dans toutes sociétés, commerciales ou civiles,*
- *la fourniture de tous services aux entreprises,*
- *l'acquisition, la location et la vente de tous aéronefs et l'exploitation de ces appareils selon toutes formes et modalités telles que locations horaires, journalières, hebdomadaires,*

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et généralement, pour accomplir toutes formalités légales.

Fait à Cergy Saint Christophe,
Le 25 novembre 2011.

Monsieur Jean MERAFINA

Madame Josette MERAFINA

Monsieur Wilfried MERAFINA

Monsieur Jimmy MERAFINA